

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHE trois mois 5 fr. six mois 9 fr. un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr. six mois 11 fr. un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 13 Août 1872.

La Tribune est muette, et M. Thiers se repose à Trouville de ses grandes fatigues. Il ne serait pas juste, cependant, de dire que la politique est en chômage. Les journaux de tous les partis s'occupent des questions qui seront débattues cet hiver au sein de l'Assemblée.

Comment la politique, en effet, pourrait-elle dormir, quand rien de stable n'est fondé, quand la conspiration républicaine est toujours en éveil pour imposer à la France la domination définitive de ces hommes qui, le 4 septembre, eurent l'audace d'entreprendre une révolution en face de l'ennemi vainqueur ?

Dans cette situation, nous croyons devoir donner autant d'extension que possible à notre Revue des Journaux, pour que nos lecteurs puissent tout-à-fait se rendre compte des questions traitées et des mouvements divers de l'opinion publique.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Le Siècle n'éprouve pas le moindre trouble à parler de la prochaine entrevue des trois empereurs à Berlin, comme d'un événement absolument insignifiant. Ce qui lui donne cette confiance, c'est un article qu'il a découvert dans le Times et qu'il résume en ces mots : « Il y a cinquante ans, on se serait inquiété d'une entrevue de ce genre; aujourd'hui les conquêtes de la liberté sont trop bien affermies pour qu'on ait à redouter un conclave de princes. » Il faut bien peu de chose pour rassurer le Siècle.

Chacun sait que le Times ne se pique pas de représenter une politique ni de diriger l'opinion: il se borne à rapporter toutes les appréciations qui ont couru dans la cité, sans s'inquiéter si elles sont accréditées par beaucoup ou par un petit nombre, sans s'inquiéter davantage si elles sont en contradiction les unes avec les autres. Ce n'est donc qu'avec réserve et plutôt à titre d'informations qu'il faut lire ses colonnes.

Mais on ne comprend pas que le Siècle cite, comme une autorité assez forte pour dissiper les noirs pressentiments qui planent sur la conférence de Berlin, l'entrefilet dont il fait le résumé. Pourquoi ne s'inquiéterait-on pas de l'entrevue des trois empereurs, puisque le Times et le Siècle avouent qu'elle aurait fait naître, il y a cinquante ans, une légitime inquiétude? parce que « les conquêtes de la liberté sont trop bien affermies pour qu'on ait à redouter un conclave de princes, » répond le Times; parce que « l'existence d'une République conservatrice à l'Occident de l'Europe assure pour longtemps à tout le monde la conservation des conquêtes libérales, » ajoute le Siècle. Nous confessons que nous ne comprenons pas ce raisonnement.

Qu'est-ce que les « conquêtes de la liberté » font en cette affaire? Si l'Allemagne, l'Autriche et la Russie nous déclaraient la guerre, qu'est-ce que vos « conquêtes libérales » feraient contre leurs canons? Qu'est-ce que votre République conservatrice opposera à leurs

armées? Qu'est-ce que vous avez opposé aux Prussiens dans la guerre de 1870, avec votre jargon républicain? Les droits de l'homme, la Révolution, la fraternité, l'égalité, la liberté, la démocratie ont-ils sauvé l'Alsace et la Lorraine? Empêcheront-ils aujourd'hui les trois empires de s'unir, de former contre la France une ligue de la paix et plus tard une alliance suivie du... Le mot tremble au bout de notre plume. La Pologne vous le dira. Vous assisterez au démembrement de ce pays, si vous n'avez que vos « conquêtes libérales » pour déjouer ce conclave de princes. Ces princes de l'empire d'Allemagne et l'empire moscovite se moquent bien de vos « conquêtes libérales. » Des Krupp, des Dreyse et la forte discipline d'une armée nombreuse « affermiront » vos conquêtes. O admirable démocratie! ô habile politique!

Liberté.

Le fameux projet de campagne dissolutionniste serait-il abandonné? On serait assez tenté de le croire, au moins en ce qui concerne les feuilles radicales de toutes nuances, telles que la République française, le Rappel, etc., qui, depuis trois jours, ne soufflent plus mot de la dissolution.

Ces journaux ont-ils été enfin touchés par la grâce? ou bien leur abstention, juste au moment où ils s'étaient proposés de faire feu de toutes pièces, n'est-elle qu'une feinte réserve une manœuvre destinée à donner, pour un temps, le change à l'opinion sur les voies et moyens des partisans de la République à tout prix? Toujours est-il que la presse dissolutionniste paraît avoir laissé de côté son delenda carthago. Il y a plus: un article contre-dissolutionniste du Temps, est en partie reproduit ce matin par la République française, sans que l'organe de M. Gambetta ait cru devoir faire suivre cet extrait d'une réflexion.

Si ce n'est point là l'indice d'une conversion complète, c'est du moins un symptôme qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de constater, tout en remarquant que ce revirement inattendu ne serait pas, en tous cas, la première volte face que le parti radical ait exécutée depuis quelques temps, au seul profit de ses desseins.

On lit dans le Temps :

La question de la dissolution nous paraît désormais réglée par la force des choses, et nous semble d'autant plus subordonnée à la libération du territoire que le moment de cette libération paraît plus rapproché. Personne n'admettait plus depuis longtemps que l'Assemblée pût songer à se maintenir après le départ des Allemands, et on doutait assez généralement que, si ce départ ne devait avoir lieu qu'en 1875, l'Assemblée pût durer jusque-là. Mais, depuis le succès de l'emprunt, l'opinion commune et plausible est que, vers le milieu de 1873, le gouvernement français aura versé deux milliards aux Allemands, et qu'il sera en mesure de leur proposer des garanties pour le paiement du troisième milliard. Si ces garanties sont acceptées, la libération complète suivra immédiatement, et l'Assemblée n'échappera pas à la nécessité de se dissoudre aussitôt.

Il y a quelques jours nous blâmions notre ambassadeur à Constantinople d'avoir failli soulever mal à propos, un conflit entre la France et la Turquie, pour une puérile question de tabouret. Nous sommes toutefois obligé de reconnaître que, à l'usage qu'il voulait faire de son droit, M. de Vogüé attachait une question de dignité pour la France. C'est bien là une excuse qui a sa valeur. Le sentiment qui le guidait pouvait être exagéré, inopportun surtout; mais, en tous cas, il n'en témoignait pas moins le sonci, de la part du représentant de la France, de conserver à son pays, quoique vaincu par la

Prusse, les prérogatives habituelles accordées aux représentants des grandes puissances. Pour avoir blâmé M. de Vogüé de cet excès de susceptibilité, nous ne féliciterons pas cependant M. Thiers de la lettre qu'il a écrite au roi d'Espagne, ou, du moins, de la forme très humble et très respectueuse dont il s'est servi à l'égard du fils de Victor-Emmanuel.

Quand on a l'honneur d'être le chef de la nation française, qu'on s'appelle Empereur, Roi ou Président, nous dirons même quand on s'appelle M. Thiers, quand on a son âge, son talent, ses facultés prodigieuses et qu'on parle au nom de la France à un jeune prince, fût-il le roi de toutes les Espagnes, on se doit à soi-même, on doit à son pays de le traiter d'égal à égal. Le langage qu'a tenu le Président de la République française dans la lettre qu'il a adressée au roi Amédée, froisse notre amour-propre national. Il ne valait certes pas la peine de déranger deux hauts fonctionnaires, un général et un préfet, pour les charger de remettre un pareil message au jeune roi qui lutte de l'autre côté des Pyrénées pour conserver sa couronne fort ébranlée sur sa tête.

Voici le texte de la lettre :

Sire,

Ayant appris l'arrivée de Votre Majesté sur notre frontière, je confie au général commandant la division militaire et au préfet des Basses-Pyrénées, qui ont tous deux rempli scrupuleusement les devoirs d'un bon voisinage envers votre gouvernement, la mission de se présenter devant votre personne auguste et de lui exprimer la vive sympathie que nous avons éprouvée pour Votre Majesté et pour Sa Majesté la reine, à la nouvelle de l'infâme attentat auquel vous avez été exposés, et que vous avez bravé avec le plus noble courage. Ce crime n'a pu, comme il arrive souvent, que consolider le pouvoir qu'il tendait à détruire, et les criminels n'ont fait que provoquer, de la part de la loyale nation espagnole, de nouvelles preuves de respect et de dévouement pour Votre Majesté et pour S. M. la reine.

Pour nous, voisins et amis fidèles du peuple espagnol, nous prendrons toujours un vif intérêt à tous les événements pouvant influencer sur ses destinées qui, nous ne cessons de l'espérer, seront grandes et heureuses.

Je prie Votre Majesté de recevoir la nouvelle assurance de mon profond respect.

A. THIERS.

Patrie

M. Littré, membre de l'Institut et député de la Seine, a obtenu tout récemment un tranquille succès avec un travail intitulé: De la situation de la France en 1872, et dont nous pouvons bien dire, à notre tour, quelques mots.

M. Littré, on le sait, appartient à cette école de la République conservatrice et modérée où siègent également MM. Henri Martin, Vacherot et autres lettrés. Il n'aime ni les surprises ni les secousses. Il ne réclame ni la levée de l'état de siège, ni l'amnistie, ni surtout une dissolution violente de l'Assemblée. La République telle qu'elle est lui suffit; il la voudrait voir s'établir paisiblement chez nous, et de provisoire devenir définitive. Il conseille à tous ses amis une discipline suivie, mais qui leur permette d'ouvrir leurs rangs aux nouveaux venus, il recommande au suffrage universel de ne faire des choix « ni trop conservateurs, ni trop démocratiques; » par haine des mouvements trop vifs, il ne veut jamais d'élections générales, mais seulement « des élections partielles suivant un mode à déterminer; » selon lui encore, le chef de l'Etat « doit émaner de l'Assemblée. » Enfin, M. Littré est un partisan de la paix, et il explique à la France, non sans un certain courage, « qu'elle n'est plus parmi les grandes puissances de l'Europe; »

puis il termine son étude par les lignes que voici :

Redevenir une puissance militaire de premier ordre et prête à conquérir; comme est maintenant l'Allemagne, ce serait tourner dans un cercle auquel le génie progressif de la France s'efforcera sans doute d'échapper. Les conflits, il est malheureusement permis de le augurer, mais il n'est permis d'en entrevoir ni l'heure, ni le caractère, ni l'issue. L'indépendance des nations est menacée, on le voit; il faudra la défendre, on le sent. L'équilibre entre l'Allemagne et la Russie a remplacé l'équilibre entre les cinq grandes puissances; il est précaire. Durant le répit qui est donné à tout le monde, la France reprend sa tradition républicaine. La République de 1793 fut attaquée par tous les rois; celle de 1848 ébranla tous les Etats. Celle de 1871 n'est attaquée par personne et n'ébranle personne.

La préoccupation de l'Europe est ailleurs. La nôtre est de réparer nos désastres et de fonder un gouvernement républicain. Avec cette tâche, nous ne manquerons ni de but pour diriger nos efforts, ni de travail pour occuper notre activité, ni de patience, pour attendre les conjonctures.

Tout cela est très sage et très philosophique; c'est même une question de savoir si tout cela n'est pas trop philosophique et trop sage. Sans parler des objections que la république radicale, la vraie république opposera à M. Littré et à son école; sans vouloir trop insister sur cette opposition active et même violente que cette république fera évidemment à la république modérée, opposition qui, comme nous l'avons démontré vingt fois, sera une cause infaillible de ruine pour les projets de M. Henri Martin et de ses amis; sans élever toutes ces difficultés, sans faire encore toucher du doigt tous ces obstacles, on peut se demander si jamais la France pourra se contenter du rôle médiocre et mesquin que M. Littré semble vouloir lui imposer à perpétuité.

Si nous devons borner « tous nos efforts et tout notre travail à fonder un gouvernement républicain, » si nous devons renoncer à reprendre une grande place dans le monde européen, si nous devons nous désintéresser de toute question politique et internationale, alors que sommes-nous destinés à devenir! — Une simple Belgique, un Etat sans influence, se contentant de prier les autres puissances de ne point entraver la patiente construction du gouvernement républicain. Vraiment! tout cela est bien mince pour la France, et il est permis de se demander si le bonheur de posséder « la République » nous consolera de la perte de tout notre vieux prestige et de cette autorité que l'ancienne monarchie nous assurait dans les conseils de tous les peuples. La France n'aspire donc plus qu'à devenir un Etat neutre! Triste rôle et triste fin!

Quand à M. Littré, il a vraiment beaucoup de sagesse et d'humilité, et l'on peut s'étonner qu'avec toutes ces qualités il demeure libre-penseur.

Il a trop de vertus pour n'être pas chrétien.

Français.

Les élections qui viennent d'avoir lieu au sein du barreau de Paris ont eu un caractère particulier. Il est difficile de croire que la politique ait été étrangère aux préoccupations qui ont inspiré les votes. Le barreau de Paris, quand il a dû, il y a douze jours, procéder à l'élection d'un bâtonnier, avait à choisir entre M^e Lacan et M^e Leblond. Ces deux avocats sont tous deux parfaitement estimés, mais leur candidature au bâtonnat se présentait dans des conditions très-différentes.

M^e Lacan s'est toujours tenu en dehors de la politique: ses habitudes de travail, de ré-

gularité extrême dans l'exécution de tous les devoirs de la profession, lui ont acquis la réputation d'un avocat exclusivement occupé de ses affaires. M^e Leblond, dont le caractère est également fort estimé, est au contraire homme politique en même temps qu'avocat. Membre du conseil d'administration, et de rédaction du *Siccle*, député de la gauche, nommé par le gouvernement du 4 septembre procureur général à Paris, M^e Leblond appartient sinon au parti radical, du moins à l'ancien parti républicain. Or, c'est M^e Lacan qui a été nommé bâtonnier.

Les élections qui se sont terminées ensuite et qui avaient pour objet la constitution du conseil de discipline ont eu la même signification. Les hommes qui, par leurs opinions, la nature des affaires qu'ils ont l'habitude de plaider, ou de la clientèle qu'ils se sont attachée, peuvent être considérés comme appartenant de près ou de loin au parti avancé, n'ont pas été réélus membres du conseil ou n'ont obtenu que de faibles majorités. C'est ainsi que M^e Jules Favre n'est arrivé qu'au troisième tour de scrutin et que M^e Leblond qui, pour le bâtonnat, avait eu 111 voix, n'a pas eu les 80 voix nécessaires pour faire partie du conseil de discipline.

Gazette de France.

Le manifeste de la gauche a remis en lumière le nom de M. Henri Martin, et nous rappelle une particularité assez curieuse concernant cet historien... fantaisiste.

Beaucoup de gens s'imaginent que M. Henri Martin est libre-penseur. C'est une erreur profonde. Il est croyant et très croyant. Mais quelle est sa religion? Nous le donnons en mille à nos lecteurs.

Quelle est donc la religion de M. Henri Martin?

La religion druidique.

M. Henri Martin forme un grand collège de druides avec MM. Jean Renaud, l'auteur de *Ciel et Terre* et Dumesnil-Michelet, gendre du grand Michelet.

Ce n'est pas à dire que ces messieurs se coiffent, à certaines heures, d'une couronne de chêne, qu'ils se revêtent d'une robe blanche et qu'ils se donnent des rendez-vous nocturnes dans la forêt de Fontainebleau ou les bois du Vésinet pour cueillir le *gui* et offrir, sous la lune sanglante, des victimes humaines à l'insatiable Theanthès.

Non! MM. Henri Martin, Jean Renaud et Dumesnil-Michelet professent un druidisme accommodé au goût du jour, un petit druidisme de poche, dont l'usage est aisé, même en voyage. Ils appellent cela le *néo-druidisme*.

Pour former cette religion M. Henri Martin et ses apôtres ont pris pour guide les *néo-bardes* gallois. Les seuls documents que ces Messieurs aient pu recueillir sont trois ou quatre légendes armoricaines, et enfin une collection de *Triades*, traduites dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, par M. Adolphe Pictet, sous le titre de: *Mystère des bardes*.

La plupart de ces documents — fort précieux d'ailleurs — sont de médiocres initiateurs aux mystères des druides, attendu qu'ils sont de beaucoup postérieures aux traditions druidiques.

Cet obstacle n'a pas arrêté M. Henri Martin et ses apôtres. Pour faire accepter leurs théories, ils font tout simplement violence aux textes anciens.

Ils prétendent que le monothéisme et l'immortalité de l'âme étaient l'essence même de la religion druidique.

Le peu que nous apprennent les contemporains des druides au sujet du druidisme et des origines celtiques, — questions demeurées fort obscures, — dément absolument cette assertion.

Quoi qu'il en soit, après avoir bien consulté MM. Henri Martin, Jean Renaud et Dumesnil-Michelet ont proclamé le monothéisme et l'éternité de l'âme.

Comme les *Bardes*, ils croient que l'homme parcourt trois cercles: Le cercle d'*Anwfn* ou des existences inconscientes, le cercle d'*Abred* ou de la transmigration, et enfin le cercle de *Gwynfyd* ou de la félicité.

Fort différents en cela des Hindous, des Pythagoriciens et de l'ancien druidisme, (quoi qu'ils en disent), ils croient à l'éternel processus.

Ainsi, un perroquet peut bien devenir homme — puis député, mais un député ne peut pas devenir perroquet — du moins dans l'acceptation orithologique du mot. Un loup-cervier peut devenir homme d'affaire, mais un homme d'affaire ne saurait devenir loup-cervier.

Pour ce que deviennent les hommes, d'après

les néo-druides, nous ne sommes pas absolument renseignés.

Pays.

Un ambassadeur, qui fait parler de lui dans des termes assez désavantageux, est M. le marquis de Noailles, représentant de la France aux Etats-Unis.

Dès son arrivée à New-York, il paraît que le reporter du *Herald* est venu le trouver et l'a soumis à un interrogatoire infiniment pénible pour sa dignité.

Le marquis a obtempéré avec la plus grande condescendance, et toute la conversation se trouve consignée dans le *Herald*, d'où nous l'extrayons.

Il est impossible à un homme de dire plus de sottises que M. le marquis de Noailles en a dit en quelques minutes.

Nous allons reproduire cette conversation, en l'accompagnant de rapides commentaires :

— Que pensez-vous, M. le marquis, de la condition actuelle de la France?

— Je pense que la France est en bonne voie de réparer les terribles destructions causées par la guerre. Presque tous les édifices publics, maisons et ponts qui avaient été détruits, sont réparés, la confiance publique est revenue, et la République est maintenant sur une base plus ferme qu'il y a quelques mois.

Oui, les édifices sont réparés: témoin les Tuileries, l'Hôtel-de-Ville, la colonne Vendôme, le ministère des finances! Marquis, cela nous donne une fâcheuse idée de votre véracité.

La base de la République est plus ferme qu'il y a quelques mois! C'est possible, mais cela ne veut pas dire qu'elle soit bien solide.

— Mais la République durera-t-elle, monsieur le marquis?

— Je pense qu'elle restera la forme définitive du gouvernement. Je suis très en faveur d'une République modérée, et je pense qu'un tel gouvernement est celui qui répond le mieux aux vœux des masses en France. Le gouvernement de M. Thiers fait des prodiges en réparant nos désastres et en payant la dette de guerre.

Ca, c'est votre opinion, et nous savons ce qu'elle vaut.

Votre Américain aurait pu vous riposter qu'il y a un moyen infallible de savoir ce que veulent les masses, il consiste à le leur demander par la voie du suffrage universel.

Et l'opinion nettement formulée de sept millions d'électeurs pèsera toujours plus que l'opinion de M. de Noailles, fût-elle appuyée par M. Thiers.

— Mais M. Thiers est très-vieux. Supposons qu'il vienne à mourir.

— Ce serait un grand malheur pour la France dans les circonstances actuelles, car le gouvernement est encore si peu assis que M. Thiers est encore indispensable. Mais il ne s'est jamais mieux porté que maintenant. Il vivra probablement encore bien des années.

Marquis, vous êtes un flatteur!

Vous savez très bien qu'à soixante-seize ans on a déjà un pied dans la tombe; et tout neveu qui possède un oncle de cet âge a le droit de dire à ses créanciers: « Repassez la semaine prochaine. Peut-être il y aura du nouveau! »

Mais nous enregistrons avec une certaine satisfaction l'assurance que le gouvernement est encore si peu assis.

Au fond, nous nous en doutions.

M. de Noailles continue et dit :

Le terme de l'Assemblée nationale actuelle expirera dans dix-huit mois environ. Alors nous aurons de nouvelles élections, et à en juger par le sentiment du pays, une grande majorité de républicains sera envoyée à la prochaine Assemblée.

Le centre gauche, autrement dit les républicains modérés de l'Assemblée actuelle, représentent le sentiment public et constitueront la majorité.

Il est probable que nous aurons alors deux Chambres — une Chambre haute et une Chambre basse — comme en ce pays. Si le ciel épargne la vie de M. Thiers encore deux ans, la République sera consolidée, et son existence ne sera plus liée à celle d'un homme.

M. de Noailles ne fait que répéter ce que nous disons depuis six mois, à savoir que la prochaine Assemblée sera composée d'une grande majorité de républicains.

Mais il se trompe grossièrement en simulant que le centre gauche dirigera les affaires. Le centre gauche est un parti bâtard et qui se bornera comme toujours à faciliter l'arrivée de la gauche radicale.

C'est la Gironde ouvrant les voies à la Montagne.

La Montagne écrasera la Gironde et lui passera sur le corps!

Je ne suis pas un républicain dans le sens qu'on attache généralement à ce mot. Je n'appartiens pas au parti républicain, et cependant, — ceci pourra vous sembler un paradoxe. — Je suis en faveur de la République. En fait, je ne me suis jamais occupé de politique. Je commence seulement ma carrière publique.

On le voit, et vous n'avez pas besoin de le dire!

C'est une singulière idée tout de même qu'a eu le gouvernement de prendre pour ambassadeur un homme qui ne s'est jamais occupé de politique, et de le faire débiter dans la carrière publique par un poste aussi considérable!

Les Américains, qui sont des gens pratiques, auront pour M. de Noailles le dédain que mérite l'outrecuidance unie à la simplicité d'esprit.

Paris-Journal.

Encore vingt ans et l'on pourra célébrer le centenaire du dix août 1792. Que serons-nous alors? Honorera-t-on chez nous le bien ou le mal, et la France elle-même sera-t-elle encore debout? Nous sommes dans une situation incertaine et mixte qui permet de tout espérer et de tout craindre. Nous ne resterons pas longtemps ainsi. La bataille ne peut pas demeurer éternellement indécidée, et nous croyons que l'on saura bientôt à qui doit demeurer la victoire, aux fils des assassins, ou des victimes? Si l'avenir appartient aux continuateurs et aux émules de ceux qui prirent les Tuileries le 10 août 1792, insultèrent la famille royale et l'emprisonnèrent, en attendant l'échafaud, foulèrent aux pieds la loi, installèrent la Commune à l'Hôtel-de-Ville, tuèrent Mandat, tuèrent Soléau, tuèrent l'abbé Bougon, tuèrent le garde du roi Solminiac et son camarade du Vigier, et les Suisses, et combien d'autres! dont le seul crime était d'avoir fait leur devoir; si l'avenir appartient à la révolution, vous pouvez dès aujourd'hui rayer la France de la carte des nations civilisées et libres et porter dès à présent son deuil, sans attendre le centenaire du 10 août 1792.

Les Anglais viennent de nous donner une leçon de sagesse et de haute tenue politiques. A la Chambre des communes, on a débattu le point de savoir si la Grande-Bretagne conserverait un représentant auprès du Saint-Siège, à Rome. L'opposition demandait que ce poste diplomatique fût supprimé; elle motivait sa demande sur ce que le Saint-Père n'est plus aujourd'hui qu'un souverain spirituel, qu'il n'a plus aucune autorité temporelle et terrestre. Le gouvernement par la voix de l'attorney général, a combattu cette motion et a obtenu gain de cause. L'Angleterre continuera à entretenir un ambassadeur près la cour du Vatican. Les Anglais n'ont pas jugé à propos de soulever d'inutiles complications et d'éveiller les susceptibilités des catholiques du Royaume-Uni. Ils ont sagement fait.

En France, les feuilles radicales ne cessent de répéter que la présence d'un ambassadeur français près du Pape constitue une dépense inutile. Si on laissait faire les rouges, notre représentant près du Saint-Siège serait promptement rappelé. Il est bon de remarquer que la majorité de la population anglaise est protestante, et qu'elle n'a pas hésité à maintenir, par respect pour sa dignité un représentant près du Pape. En France, au contraire, l'immense majorité est catholique; mais si la gauche était maîtresse, notre ambassadeur recevrait ses lettres de rappel. Il suffit pour s'en convaincre, de voir l'attitude des républicains à la Chambre quand on traite la question romaine.

INFORMATIONS

Trouville, 10 août, soir.

Aujourd'hui ont eu lieu les premiers exercices d'artillerie. Ils ont commencé à 1 heure de l'après-midi, au moment de la pleine mer, au-delà de l'hôtel des Roches-Noires.

La montagne fait une saillie; c'est là, au haut de la colline, qu'étaient postées trois pièces de canon, l'une de 4, l'autre de 7 et la troisième de 12. Les deux premières se char-

geant par la culasse, la troisième se chargeant par la bouche, et toutes les trois en bronze. Ces pièces étaient desservies par 25 à 30 artilleurs. Plusieurs officiers les commandaient, tandis que 20 gendarmes empêchaient les curieux de trop s'approcher. Un lieutenant-colonel a constamment pointé lui-même les pièces; la pièce de 4 et celle de 7 ont seules tiré. Ces deux pièces avaient été déjà expérimentées dans un polygone.

L'exercice d'aujourd'hui ne devait donc offrir aucun intérêt, quant au maniement des pièces: il s'agissait seulement d'en déterminer la portée exacte. A cet effet, un petit bateau sans équipage, bien entendu, avait été posté à 4 ou 5 kilomètres de la côte dans la direction de Deauville et Cabourg en avant de la pointe de Bénéville. Il servait de but aux artilleurs dont le séparait une distance d'environ 6 kilomètres.

Le résultat du tir a été très-satisfaisant. Les projectiles ont porté toujours à la distance voulue: il ne s'agissait pas d'atteindre le but, je le répète, mais simplement de constater la portée des pièces. On espère que lors des exercices de précision dans le tir, on obtiendra un résultat aussi favorable.

Ces exercices ont duré une heure et demie environ, de une heure de l'après-midi à deux heures et demie.

Pendant les exercices, le président de la République se tenait derrière les pièces en compagnie du ministre de la guerre, du général Valazé avec lequel il s'est longuement entretenu, du lieutenant-colonel Lambert, de ses officiers d'ordonnance et de ceux du ministre de la guerre. Un officier suisse est venu un instant causer avec le Président.

Une tente était dressée à côté d'un malin des marins hissaient ou abaissaient le drapeau servant de signal pour le passage des bateaux qui auraient pu être arrêtés par le tir.

Le Président de la République a paru prendre un vif intérêt à ses exercices; il s'est entretenu fréquemment avec le colonel dirigeant le tir. Le général de Cissey a mis un instant la main à la pièce de 7.

Les exercices terminés à 2 h. 1/2, le président s'est retiré avec le ministre de la guerre, salué sur son passage par de nombreux hoigneurs qui étaient venus suivre les expériences.

Lundi, les exercices continueront; on expérimentera prochainement une pièce en acier se chargeant par la culasse et la nouvelle mitrailleuse, dont le colonel Réffye est l'inventeur.

L'Officiel publie la loi qui autorise une nouvelle émission de 10 millions de monnaie de bronze.

L'Officiel publie le décret qui nomme préfets:

Des Bouches-du-Rhône, M. Limbourg, préfet de l'Hérault, en remplacement de M. de Kératry démissionnaire.

Du Rhône, M. Cantonnet, préfet des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Pascal, nommé conseiller d'Etat.

De l'Hérault, M. Dauzon, préfet de la Corse, en remplacement de M. Limbourg, nommé préfet des Bouches-du-Rhône.

De la Corse, M. Daunassans, en remplacement de M. Dauzon, nommé préfet de l'Hérault.

Des Pyrénées-Orientales, M. Babaud-Larivière, en remplacement de M. Cantonnet, nommé préfet du Rhône.

De la Meurthe-et-Moselle, M. Albert Lejay, en remplacement de M. de Montesquiou, élu conseiller d'Etat.

D'Eure-et-Loir, M. Perthuis, sous-préfet de Saint-Omer.

Un autre décret nomme M. Ollivier Ritt, sous-préfet de Saint-Omer.

Chronique locale et méridionale.

Le Journal du Lot, ne paraîtra pas le jour de l'Assomption.

Monsieur le Préfet,

Des lettres que j'ai eu l'honneur de vous

adresser par la voie du Journal, il résulte clairement ceci :

Contrairement au vœu du Conseil général qui désire que tous les imprimés payés sur les fonds départementaux soient mis à l'adjudication, — et par un retour inexplicable sur un ordre de choses établi, puisque hier encore tous les imprimeurs étaient convoqués pour l'adjudication d'un travail de 30 fr. — vous venez, Monsieur le Préfet, de donner à un Imprimeur, de votre choix, un travail très-important, pour lequel le Conseil général votait annuellement une somme de 1,400 fr. ; somme que l'adjudication aurait réduite d'au moins 40 %.

Le public, très-préoccupé de ce fait, ne cessera de vous poser cette simple question :

Pourquoi payeriez-vous, avec les deniers du département, 1,400 fr., un travail que vous pouviez avoir pour moins de 840 fr. ?

LOUIS LAYTOU

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, en date du 2 août 1872, M. Mazet (Félix), commis principal de 1^{re} classe, 1^{er} commis de direction à Cahors, a été élevé, sur place, au grade de contrôleur.

M. Lambert (Antoine), commis de direction (2^e classe), à Cahors, est nommé commis de sous-direction, 1^{re} classe, à Bernay (Eure). M. Lambert est remplacé à la Direction de Cahors par M. Primorin, surnuméraire de l'administration centrale, nommé commis de 2^e classe.

Le conseil départemental de l'instruction publique a fixé, à sa séance du 25 juillet, l'époque des vacances pour toutes les écoles primaires publiques du département, pendant l'année 1872, du 1^{er} au 30 septembre.

L'examen des candidats au brevet de capacité a eu lieu lundi, 5 août : 37 jeunes gens étaient inscrits, 35 ont pris part aux épreuves, 11 ont été jugés dignes du certificat d'aptitude dans l'ordre de mérite suivant :

MM. Bonnet, — Bousquet, — Chalon, — Moisset, brevet facultatif ;
Ladet, — Delsahut, — Delmon, — Dussol, — Anzelly, — Frézals, — Padirac, brevet obligatoire.

De nombreux jeunes gens demandant à souscrire des engagements d'un an, l'Officiel, rappelle que la nouvelle loi militaire n'aura son exécution qu'en janvier 1873. Un avis ultérieur indiquera l'époque où les demandes d'engagement devront être faites.

Nous lisons dans le Conservateur du Gers :

C'est par un oubli bien involontaire ou plutôt par un défaut d'attention que nous regrettons, que nous avons négligé, avant-hier, en annonçant la nomination de M. Delbourg, avocat, aux fonctions de juge-suppléant près le siège de Condom, de parler également de la nomination de l'honorable M. Deffis, ancien substitut à Auch, au poste de procureur de la République, près le tribunal de première instance de Figeac (Lot).

M. Deffis sait avec quels regrets nous l'avions vu quitter le parquet d'Auch, sous le coup d'une mesure arbitraire ; nous sommes heureux de nous rendre auprès de lui, l'interprète de nos concitoyens dont il avait su gagner l'estime et la considération, en le félicitant d'une réintégration et d'un avancement que légitiment si pleinement son mérite, ses aptitudes et l'honorabilité de son caractère.

Le président de la République vient de décider que toute opération militaire ayant pour objet le rétablissement de l'ordre serait comptée comme campagne de guerre.

En exécution de cette mesure, le ministre a décidé qu'une campagne de guerre serait comptée aux militaires des corps et fractions de corps de troupe qui en 1871 ont pris part à la lutte contre la commune de Paris.

La même faveur serait accordée aux militaires qui, au mois de mars, d'avril et de mai, ont coopéré à la répression des troubles survenus dans les villes de Montreaux, Limoges, Lyon,

St-Etienne, Narbonne, Toulouse, Bordeaux et Marseille.

C'est le 1^{er} septembre prochain que commencera le départ des semestriers ; il devra être terminé le 30 mars 1873 ; la durée des semestres ne pourra excéder sept mois.

Les officiers devront rentrer à leur corps six mois exactement après leur départ, quelle que soit l'époque à laquelle ce départ aura lieu.

Voici les proportions dans lesquelles les inspecteurs généraux accorderont ces congés :

1^o Aux officiers de chaque grade (les colonels, les lieutenants-colonels, majors, capitaines instructeurs et officiers comptables exceptés), 33 0/0 de l'effectif total ;

2^o Aux sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats, savoir : Algérie, 10 0/0 de l'effectif total pour l'infanterie ; 6 0/0 de l'effectif total pour les autres armes. Intérieur : 20 0/0 de l'effectif total pour l'infanterie ; 12 0/0 de l'effectif total pour les autres armes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un concours sera ouvert au mois de décembre 1872, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès de M. le directeur des Contributions du département du Lot, tous les renseignements relatifs aux nouvelles conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devra être clos à Paris, le 30 novembre ; les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour le concours suivant.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier ès-lettres ou bacheliers ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira à cet effet au chef-lieu de chaque département.

Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction et une formation de tableaux.

Les épreuves orales portent : 1^o sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône et sphère) ; 2^o sur la théorie de l'arpentage

Distribution des prix du Lycée.

Liste des élèves le plus souvent nommés à la distribution des prix du Lycée.

CONCOURS ACADEMIQUE.

Philosophie. — Dissertation française.

1^{er} Accessit. M. Dugès.

2^e Accessit. M. Boussac.

3^e Accessit. M. Boussac.

4^e Accessit. M. Linol.

5^e Accessit. M. Prunieras.

6^e Accessit. M. Médard.

7^e Accessit. M. Médard.

8^e Accessit. M. Médard.

9^e Accessit. M. Médard.

10^e Accessit. M. Médard.

11^e Accessit. M. Médard.

12^e Accessit. M. Médard.

13^e Accessit. M. Médard.

14^e Accessit. M. Médard.

15^e Accessit. M. Médard.

16^e Accessit. M. Médard.

17^e Accessit. M. Médard.

18^e Accessit. M. Médard.

19^e Accessit. M. Médard.

20^e Accessit. M. Médard.

21^e Accessit. M. Médard.

22^e Accessit. M. Médard.

23^e Accessit. M. Médard.

24^e Accessit. M. Médard.

25^e Accessit. M. Médard.

26^e Accessit. M. Médard.

27^e Accessit. M. Médard.

28^e Accessit. M. Médard.

29^e Accessit. M. Médard.

30^e Accessit. M. Médard.

31^e Accessit. M. Médard.

32^e Accessit. M. Médard.

33^e Accessit. M. Médard.

34^e Accessit. M. Médard.

35^e Accessit. M. Médard.

36^e Accessit. M. Médard.

37^e Accessit. M. Médard.

38^e Accessit. M. Médard.

39^e Accessit. M. Médard.

40^e Accessit. M. Médard.

41^e Accessit. M. Médard.

42^e Accessit. M. Médard.

43^e Accessit. M. Médard.

44^e Accessit. M. Médard.

45^e Accessit. M. Médard.

Discours prononcé par M. Fouquier, professeur de philosophie :

Jeunes élèves, Je viens vous faire entendre, non pas une leçon, le moment en est passé, mais un simple et court conseil d'ami. Je souhaite du fond du cœur que vous ne l'oubliez pas, si court qu'il doive être, vous qui nous reviendrez bientôt, vous surtout qui allez sortir de cette maison paisible et studieuse, pour affronter les âpres responsabilités de la vie.

Plus d'un parmi vous s'est dit assurément : Bientôt, je serai mon maître, et le dernier jour des études lui est apparu comme le premier jour de l'indépendance. Ne plus relever que de soi-même, marcher librement et fièrement dans la vie, c'est un rêve que je ne veux pas vous reprocher, car nous l'avons tous fait. Mais il faut bien vous en avertir, ces illusions de liberté présomptueuse ne tardent guère à s'évanouir, et le rêve caressé de caprice et de fantaisie se dissipe bien vite aux premiers rayons d'une lumière inévitable. On s'aperçoit qu'en secouant le joug, on ne s'est pas affranchi pour cela, et si l'on s'obstine à disposer librement de soi, on se sent rudement puni par sa liberté même.

Vis peccati lex, dit saint Paul, ce qui fait le péché, c'est la loi. La loi, c'est-à-dire l'ordre établi, engendre la faute, c'est-à-dire le désordre. C'est donc parce qu'il y a une loi, reine, dit Pindare, de toutes les choses mortelles et immortelles, qu'il y a pour chacun de nous un châtimeur inévitable, s'il n'a pas conformé sa vie à l'ordre, s'il a refusé orgueilleusement d'occuper la place qui lui était assignée. Cette loi, qui n'est autre chose que la pensée divine éternellement vivante dans la création, régit le législateur lui-même, puisqu'elle n'est que sa divine essence, et qu'il est impossible à l'être par excellence de ne pas se conformer à sa propre nature. Comment donc l'être créé pourrait-il échapper à ses prescriptions souveraines ?

Vous le voyez, jeunes élèves, il n'y a pas de place dans l'ordre général pour qui voudrait tirer de lui-même la règle de sa vie, et, selon la maxime du droit romain, la raison privée n'a qu'une juridiction privée. Le caprice individuel est impuissant à lutter contre la loi, mère du devoir et de la faute.

N'allez pas cependant vous représenter cette loi d'ordre et d'universelle dépendance, comme une nécessité tyrannique. Si elle nous place dans l'alternative de l'obéissance à l'ordre, ou de la punition par le désordre, elle fournit paternellement à notre liberté l'occasion d'un choix, à notre moralité celle d'un mérite. Si elle est le vrai à qui on n'échappe pas, elle est en même temps l'amour qui ne nous abandonne jamais. Aussi l'ordre, à celui qui s'y soumet, n'est-il pas un joug, mais un guide et un appui.

Vous pouvez comprendre maintenant pourquoi le désordre, de sa nature, est stérile, pourquoi l'ordre est essentiellement fécond. Supposez, je ne dis plus une âme altérée d'indépendance, mais un être quel qu'il soit hors de sa place, il n'y demeure que dans la douleur et l'impuissance. La pure obéissance au commandement qui a réglé toutes choses est la seule source de la vertu : et, vous le savez, vertu, c'est puissance. Sortez des voies simples et droites, poursuivez le but assigné à votre marche par votre seule fantaisie, et vous ne ferez que vous fatiguer sans arriver jamais, vous tournerez la meule qui ne moud aucun grain. Il y a ainsi une liaison éternellement établie entre le travail fécond et l'autorité ; la loi vivante l'a décidé, et l'arrêt s'exécute tous les jours. *Omnis animus inordinatus pœna est ipse sibi*, dit saint Augustin, toute âme désordonnée est à elle-même son châtimeur.

Il semble que parfois cependant le désordre s'établisse victorieusement : on croit le voir pousser de robustes racines ; on s'imagine qu'il va produire à son tour. Mais non : comme l'ordre est le droit, le désordre ne peut être que le fait, et l'immuable vérité reparait toujours, puissante et féconde comme ce Dieu dont elle est l'expression la plus haute, jamais vaincue malgré ses apparentes défaites. Même au milieu de ses passagères éclipses, l'ordre imprime au désordre sa souveraine empreinte ; il le contraint à confesser sa propre faiblesse, et le fait, en imitant le droit, lui rendre toujours un hommage involontaire. Luther était le premier, quand on lui demandait son avis sur quelque question fondamentale de la croyance humaine, à conseiller de ne pas suivre son exemple et de se tenir à la grande règle de soumission. N'est-ce pas là le secret des rébellions humaines ? Ne ressemblons-nous pas souvent au grand révolté du seizième siècle ? Fiers amants de l'indépendance, impatients de la règle, nous n'avons vraiment qu'un tort sérieux à reprocher à la hiérarchie que nous cherchons à détruire : c'est de n'en être pas le sommet.

Dans la nature, l'ordre s'appelle harmonie providentielle ; dans ce grand bâtiment, comme parle Montaigne, d'une société politique, c'est le respect des règles sociales et cette discipline qui est la santé d'un Etat. En finances, en administration, c'est la régularité, l'exactitude, l'économie, la probité.

Dans la guerre, et je parle à de jeunes intelligences auxquelles, par dessus les murs de cet asile de l'étude, a dû nécessairement arriver un écho des orages du dehors, dans la guerre même, dans cette explosion des passions humaines et des intérêts humains, au fond d'un effroyable débordement d'ins-

tinets sauvages, n'y a-t-il pas encore quelque chose de l'ordre général, c'est-à-dire de Dieu ? Dans l'économie des sociétés, la guerre a sa place marquée : elle représente l'épreuve. Sans doute, il s'y mêle souvent quelque chose de l'homme, nous ne le savons que trop. Mais si elle est le fléau qui écrase, elle est aussi l'épreuve qui trempe et qui épure. Si elle a ses horreurs détestées des mères, elle a ses grandeurs et ses leçons. Dures leçons, mais qui nous ramènent sévèrement aux vertus oubliées de prudence, de justice, de discipline et d'obéissance ; qui nous élèvent jusqu'à la passion la plus haute que puisse ressentir le cœur de l'homme, celle du sacrifice. Elle développe en nous tout un ordre de sentiments virils ; qu'on peut croire d'abord avoir achetés trop cher, mais dont le prix est inestimable. Epreuve terrible, qu'il ne faut pas chercher follement, qu'on ne doit aggraver par l'excès, ni dans la victoire, ni dans la défaite, mais qui, réduite à ses conditions divines, contribue puissamment au développement complet de l'humanité.

Mais c'est surtout dans le cours ordinaire de la vie, dans le développement normal de l'enfant, du jeune homme, du père de famille et du citoyen, que se montre la vertu singulière de la conformité de l'âme à l'ordre établi d'en haut, la fécondité de la subordination à la police générale des choses créées. L'endroit par lequel vous vous sentirez toujours le plus estimés, parce que par là vous serez le plus utile, ce sera, croyez-moi, l'asservissement volontaire de votre force individuelle à la raison divine des choses.

Par là, vous vous élèverez facilement jusqu'aux hauteurs du bon sens, inconnues ou méprisées des superbes ; le bon sens, ce maître de la vie humaine, comme l'appelle Bossuet. Par là, vous irez au bien d'une pente naturelle. Grâce à ce sacrifice apparent de l'assujettissement volontaire vous saurez suffire à toutes les fonctions de l'état que vous aurez acceptées. Vous trouverez, presque sans les chercher, le bon arrangement, le meilleur emploi de toutes vos facultés. Si vous n'avez pas été destinés à un de ces postes éclatants, où nous aspirons presque tous sans avoir d'autre droit particulier qu'une grande estime de nous-même ; si vous consentez même à souffrir, mais non jamais à être inutiles, vous sentirez naturellement s'épanouir en vous cette fleur de bon sens qui produit, comme ses fruits véritables, la droiture de l'âme et le bonheur de la vie. On reconnaît, rien qu'à voir la régularité de votre existence, que vous êtes toujours bien avec vous-mêmes, parce que vous êtes bien avec Dieu. Rien ne pourra vous enlever hors de votre assiette, et vous aurez atteint, sans le savoir, ce point ne grandeur féconde qui consiste à s'acquiescer constamment de tous ses devoirs. Pour cela, vous n'aurez eu qu'à vous assurer que la loi d'ordre général ne plie pas, et que si on veut la faire plier, elle nous rompt.

Je suppose que quelqu'un d'entre vous soit appelé par une vocation, c'est-à-dire par un signe particulier de Dieu, à la culture des lettres ou des arts ; s'il a compris, s'il a goûté mon conseil, on ne le verra pas prendre parti pour l'art insolent et grossièrement stérile, pour cette littérature de toile et de carton dont parle Malebranche, qui recherche le décor, le trompe-l'œil, qui ne vise qu'à étonner, qui n'est que l'imitation bruyante du grand et du solide, et qu'on a spirituellement nommée la littérature du paroxysme. Vous fuirez cet art menteur qui emploie des paroles plus grandes que les choses, qui ne va qu'aux dehors de l'âme ; vous rechercherez cet art qui se rattache à son principe d'ordre éternel, et qui, selon le mot de Nicole, laisse le dard dans le cœur.

Je me rappelle qu'un illustre compositeur, Haendel, entendait un jour un exécutant qui, selon la mode d'alors, abusait du point d'orgue pour se livrer à tous les caprices de son imagination, à des fantaisies absolument étrangères au motif principal de la symphonie. Quand cet intermède eut pris fin, Haendel s'écria : « Dieu soit loué, Monsieur, vous voilà enfin rentré chez vous ! » Il avait raison, le grand musicien ; nous ne sommes vraiment chez nous que quand nous faisons notre partie dans l'ensemble. Ce concert, dont nous ne sommes qu'une note modeste, mais utile, c'est le système général des forces créées, c'est l'admirable économie de l'univers, sous la direction du maître divin.

Je vous le répète en terminant, jeunes élèves, ne croyez pas faire preuve de force en essayant de soustraire votre vie au cours régulier des destinées. Vous ne serez vraiment forts et féconds que par l'obéissance. Et pourtant, ne craignez rien pour votre liberté, ce bel endroit de l'homme, comme parle Bossuet. L'obéissance n'entreprendra en rien sur elle ; car la contrainte n'agit que sur les forces aveugles et fatales. Votre force intelligente et libre ne peut être soumise qu'à l'obligation. Rappelez-vous toujours que toute autorité légitime est, même dans ce monde imparfait, une partie de l'ordre divin. Ou plutôt, il n'y a pas deux autorités, la divine et l'humaine ; il n'y en a qu'une seule, faite, pour ainsi dire, à doses égales, de la sagesse et de l'amour éternels. Ne redoutez donc pas d'obéir, même aux hommes. Il a été dit : Celui qui se trouve le premier, est le serviteur. Ne croyez pas que l'autorité, ici-bas, soit donnée à titre gratuit : c'est un ministère à titre plus onéreux qu'on ne pense.

On vous a montré dans tous ses détails la plus parfaite des créations humaines dans l'ordre matériel, celle qui produit la plus grande somme de force

utile, la machine à vapeur. Qu'est-ce autre chose qu'un ensemble d'organes subordonnés? Et bien l'anime par la pensée ces organes divers. Imaginez avec moi que le balancier jalouse le piston, parce qu'il en reçoit le mouvement; que l'arbre de couche s'indigne de se sentir réglé par le volant; que tous enfin s'insurgent contre le mécanicien qui dirige l'ensemble: à la place de la subordination féconde des forces, vous verrez se produire le stérile et dangereux désordre des mouvements isolés.

Ce chef-d'œuvre du génie imparfait de l'homme est une grossière image de l'ordre général, cette machine marquée au coin du divin ouvrier. Cet ordre, qui seul produit la force utile, dans lequel le service n'est pas une servitude ni le pouvoir un privilège, c'est, ne l'oubliez jamais, la loi même de la vie. Et le divin maître de l'humanité nous en a, par sa vie terrestre, donné le plus parfait modèle: il a été obéissant jusqu'à la mort.

Nous croyons être utiles à nos lecteurs, en ce moment où les chaleurs rendent les travaux des champs, des ateliers et des grandes usines très pénibles, en publiant la formule d'une boisson essentiellement tonique, rafraîchissante et hygiénique, qui nous a été communiquée par un pharmacien:

Eau de fontaine, vingt litres; essence de café Trablut, un flacon; cassonade, une livre; cognac un quart de litre. Mêlez.

Le prix de revient de cette boisson est très minime: 10 cent. le litre.

Nous ne saurions donc trop engager les cultivateurs, chefs d'ateliers, propriétaires d'usines à en répandre l'usage parmi leurs ouvriers et employés, assurés que, outre le soulagement et le bien-être immédiatement procurés, ils empêcheront encore le développement si rapide de certaines indispositions qui se manifestent ordinairement à cette époque de l'année.

Un malheureux événement est arrivé samedi dernier à Espalion.

Le jeune Dijols, âgé de 10 ans, se baignait dans le Lot avec plusieurs de ses camarades; il avait déjà plongé plusieurs fois lorsque, pris, paraît-il, d'une faiblesse subite, il a donné des signes de détresse et a disparu sous l'eau, profonde en cet endroit de plus de 2 mètres. Les efforts de M. Bosc, jeune homme de 16 ans, accouru sur les lieux, qui a tenté au péril de ses jours de le sauver, ont été inutiles. Après un quart d'heure de recherches, un plongeur habile, M. Ségui, est parvenu à découvrir le corps du pauvre enfant engagé entre deux grosses pierres et à l'amener à la surface. Tous les soins pour le rendre à la vie ont été inutiles.

Avis aux capitalistes.

Un lot d'actions de la *Compagnie d'assurances contre l'Incendie « Le Soleil »* est disponible par suite de décès. — Placement de tout repos, revenu probable de **7 à 10 p. 100.**

S'adresser au *Moniteur des Tirages financiers*, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Annonces

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'*Autographe*.

Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'*Autographe*, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désirera d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

**EMPRUNT 1872
PARIS-JOURNAL**

qui ne coûte que

40 fr.

au lieu de

64 fr.

contient chaque jour un

BULLETIN FINANCIER

qui jouit d'une grande et juste réputation et chaque semaine une

Revue de la Bourse

qui fait autorité dans le monde des affaires. Il tient lieu ainsi d'un

JOURNAL FINANCIER

qui, *honnêtement fait*, ne peut pas coûter moins de **8 à 10** fr., et son prix se trouve par là ramené à **30** fr. environ.

Bureaux: 2, rue Favart, Paris.

ILLUSTRATION UNIVERSELLE

No 1537 — 10 août 1872

La livraison de l'*Illustration* du 10 août 1872 (no 1537) contient un dessin et un plan du plus haut intérêt. Dessin et plan ont pour objet l'agrandissement de la ville de Strasbourg par les Allemands, et les nouvelles fortifications qu'ils sont en train d'y exécuter. Ce travail, dont il n'a encore été parlé nulle part, très-détaillé et très-précis, est fort curieux à étudier. On y voit comment les Allemands doublent la ville, comment ils la couvrent par une ceinture de forts détachés placés à 6 et 7 kilomètres en avant du corps de place, et l'entourent d'un réseau de voies ferrées stratégiques destinées à faciliter et à compléter la défense.

En dehors de ce travail, qui est la grande attraction de cette livraison, l'*Illustration* donne deux grands dessins relatifs à l'expédition de M. Stanley à la recherche du docteur Livingstone; la guerre navale de l'avenir, etc. Enfin une série de dessins représentant à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Frœschwiller, le terrain où fut livrée cette bataille, complète ce remarquable numéro.

NOTA. — On est prié d'adresser désormais journaux, demandes d'abonnement et communications de toute nature rue de Verneuil, 22, nouveau siège de l'*Illustration*.

Bourse de Paris.

Paris, 13 août 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,55
— 4 1/2 p. %	81,00
— 5 p. % Emprunt ancien	86,50
— 5 p. % Emprunt nouveau	88,40

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

**A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT
APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC**

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.

2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.

3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.

5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatrice conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.

La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin.

Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

Le 29 août 1872, à 2 heures de l'après-midi,

Vente aux Enchères

En l'étude de M^e Fournié, notaire à Cahors, de la Propriété sise à Terre-Rouge-Cabessut (près Cahors), ayant appartenu à M. Cavaignac.

Pour faciliter l'achat aux amateurs de la Propriété entière, elle sera mise en vente en un seul lot.

Mise à prix : **23,500 fr.**

Il y aura adjudication, même sur une seule enchère. Paiement du prix : un quart en achetant, un autre quart un an après, et ainsi de suite pour les 2 autres quarts.

Pour d'autres conditions, s'adresser au propriétaire avant la vente.

Renseignements, à Cahors, chez M^e Fournier; à Terre-Rouge, au propriétaire.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits. SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

L'hôtel de la Croix-Blanche est en bon état

1^{fr}50 LE FLACON DÉINFECTANT ANTI-PUTRIDE **PHÉNOL-BOBŒUF** 3^{fr}50 LE LITRE HÉMOSTATIQUE INSECTICIDE PRIX MONTYON

Guérit : Brûlures, Coupures, Piqures, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pépie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Ecuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 9, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

A CÉDER

UN MAGASIN

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom